

Robert CLARACO Consult

Avenue de la Gare - F-09310 LES CABANES
Tél. 33 (0) 561 058 309 - Fax. 561 058 573
Siret 399 430 917 00019

Roos Spedition GmbH
Malscher Straße 19

D-76448 DUMERSHEIM

18/04/02

Objet : Route roulante
Toul - Rivesaltes

Monsieur,

Dans le cadre technique de ma mission, j'ai eu le plaisir de faire avancer votre dossier.

Je vous en adresse donc un compte rendu qui sera transmis en copie aux divers organismes ayant eu à intervenir dans le cadre de mes interventions.

En premier lieu des contacts ont été pris avec la SNCF et RFF, afin d'estimer les faisabilités.

En ce qui concerne RFF, Monsieur Jean Jacques Casassus, dès Octobre 2000, n'a pas soulevé d'objections à faire étudier techniquement un itinéraire d'acheminement spécifique des wagons à petites roues de Toul à Rivesaltes.

La SNCF à été ensuite abordée et Monsieur Patrick Charpentier par mail en date du 13 Décembre 2000, précise que la SNCF s'est alliée à Lohr Industrie pour développer un projet de route roulante, et fixe des limites à la coopération avec votre société :

- La SNCF interdit tout rapport avec RFF sur la question des sillons et des péages.
- La SNCF ne voit pas d'objection à avoir Roos comme client constitué en opérateur.
- La SNCF ne veut pas être conduite à travailler au détriment de son fond de commerce.

Afin de clarifier définitivement le débat, vous avez été reçu par Monsieur Gilles Ricono le 22 Février 2001 au Ministère des Transports.

Lors de ce débat, le dossier Roos à été largement présenté et Monsieur Ricono s'est engagé à faciliter tous les contacts nécessaires à faire évoluer ce dossier avec la SNCF.

Diverses réunions ont été facilitées.

S'agissant en préalable de questions techniques, Eurailtest à été approché.

Monsieur Christophe Delahaye à charge de ce dossier nous à reçu le Vendredi 20 Avril 2001 en ses bureaux.

Un tour d'horizon technique du véhicule à été effectué et une stratégie de présentation d'un dossier officiel a été ébauchée.

Une réunion à l'Agence d'essais ferroviaire de Vitry sur Seine à ensuite été proposée pour voir plus précisément la teneur du dossier et lister des éléments techniques demandant une attention plus particulière.

Cette deuxième réunion à eu lieu le 12 Juin 2001, en présence de Geneviève Baudin et de Monsieur Jean-jacques Robillard de l'Agence d'essais ferroviaires.

La présence de Greenbrier, le constructeur de wagon a eu pour but de connaître l'état d'avancement des certifications et de poser un calendrier aux opérations complémentaires en France.

Il a été convenu de préparer un dossier technique courant Juillet 2001.

Des éléments matériels ont fait que d'une part Greenbrier ne disposait pas à cette date de tous les éléments et que d'autre part, Roos ne trouvait pas la démarche suffisamment assurée pour s'engager.

J'ai donc sollicité des rendez vous adaptés au Président de la SNCF pour continuer techniquement à faire progresser ce dossier. Le Cabinet du Ministre des transports a fait le nécessaire pour que cette demande soit examinée.

Le Président Gallois à dans un premier temps pensé nous diriger vers Fret SNCF pour traiter l'ensemble du dossier.

Voulant assurer les étapes, j'ai préféré obtenir un rendez vous technique, pour contrôler que techniquement si le wagon Greenbrier apportait toutes les garanties, rien ne s'opposera à le voir circuler.

Une réunion conjointe entre responsables SNCF au plus haut niveau à été organisée le 20 Mars 2002 au service du matériel SNCF.

Monsieur Jean-Claude Tourrade, chef du département des structures et des wagons, accompagné de Monsieur Gilles Dalmas pour l'infrastructure nous ont reçu.

Greenbrier présent ne disposait toujours pas de l'ensemble des éléments qu'il souhaite verser au dossier.

Lors de cette réunion, il a été montré que la SNCF sur l'itinéraire déterminé Toul - Rivesaltes avec le wagon spécifique à petites roues Greenbrier est disposée à traiter ce dossier en toute impartialité.

La réunion à soulevé certains problèmes techniques, auxquels les représentants de la SNCF eux mêmes ont donné des commencements de réponse.

Il est clair dès lors que l'aspect technique des petites roues, qui alimente depuis plusieurs années la polémique entre le représentant de Roos et la SNCF ne pose plus de problème insoluble.

Pour ce qui est de l'aspect administratif devant déclencher les homologations, les services de la SNCF sont donc en attente des dossiers.

Pour ce qui est de l'aspect économique :

La SNCF a choisi un partenaire en sa qualité de transporteur.

Il revient à Roos d'évaluer le risque financier et de l'assumer sur une exploitation dont il a défini lui-même le cadre, à savoir l'axe Toul - Rivesaltes.

Il semble déjà que la SNCF ne soit pas contre cette expérimentation sur l'axe déterminé, mais se réserve l'axe Lyon - Turin pour expérimenter le Modalhor.

En l'état du dossier, je n'ai d'autre solution que de vous inciter à faire rapidement avancer votre dossier, tous les partenaires étant dans l'attente de vos éléments.

Positionner le dossier sur tout autre terrain me semblerait une grave erreur d'appréciation n'apportant rien à la construction économique et technique de votre projet.

Dévoué à vos ordres, veuillez agréer, Monsieur de Président Directeur Général, mes sincères salutations.

Robert CLARACO.
